



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-60021>

Département(s) de publication : 11

Annonce n° 24-60021

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-28287

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 21/05/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** COMMUNE DE CARCASSONNE

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21110069800011

**Ville :** Carcassonne cedex 9

**Code postal :** 11835

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 11

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** SPECTACLE PYROTECHNIQUE 2024

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 92360000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Dans le cadre des évènements de l'été, la Ville souhaite réaliser un spectacle pyrotechnique programmé le 14 Juillet 2024 à la Cité de Carcassonne. Compte tenu de l'homogénéité des prestations, il n'est pas prévu de décomposition en lots. Les prestations concernent un feu d'artifices de divertissement de la catégorie F4 (la qualification requise est - T2 niveau 2), dont les caractéristiques principales sont : Une durée du spectacle ne devant pas être inférieure à 25 mn, Trois tableaux obligatoires : \* l'embrasement de toute la façade Nord & Ouest de la Cité : durée 3 mn \* les cascades : durée minimale 60 secondes, longueur minimale = 120 mètres \* le bouquet final volumineux en un ou plusieurs postes. Le spectacle doit être dynamique, rythmé, coloré, sans temps morts avec une volumétrie à l'échelle du Monument. Les soumissionnaires doivent prendre l'attache du Centre des Monuments Nationaux pour intégrer les mesures de protection du site. Les candidats devront produire : - Les agréments préfectoraux et/ou certificats de qualification requis - Les attestations de formations des artificiers, - Les documents relatifs à l'homologation des produits. Le montant maximum qui sera payé par la Ville au prestataire pour ce marché est de 119 000.00 euro(s) HT. La sous-traitance est autorisée, sous réserve de la réalisation des prestations liées aux artifices par

des artificiers disposant de l'ensemble des agréments et homologations requises. Des variantes libres sont autorisées dans les conditions définies au règlement de la consultation. Le samedi 13 juillet au soir, un concert aura lieu au théâtre Jean Deschamps (théâtre de la Cité). Cette contrainte particulière doit être vivement appréhendée par le candidat, pour la mise en place des mortiers d'artifices sur la zone jouxtant le théâtre.

**Critères d'attribution :** 1-L'angle artistique 35.0 % 2-Les moyens humains et matériels mis en oeuvre, y compris la sécurité et gardiennage du site 30.0 % 3-Durée de mise en place et organisation des installations 10.0 % 4-Les mesures conservatoires vis à vis de la protection du monument 10.0 % 5-La description réglementaire des produits mis en place 10.0 % 6-le Prix des prestations 5.0 %

## Section 4 - Attribution du marché

### Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

ETIENNE LACROIX TOUS ARTIFICES SA 6 Boulevard de Joffrey 31600 MURET Montant du marché : 119 000euros HT Marché signé le 15/05/2024, notifié le 16/05/2024 Modalités de sa consultation : Sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante : marches@mairie-carcassonne.fr Description succincte de la part du contrat sous-traitée : PRO EVENT 11: prestations de gardiennage et sécurité -18 184.00 euros HT ZARAGOZANA: fourniture de produits pyrotechniques - 36 050.00euros HT Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Délais et voie de recours: Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Montpellier 6 Rue Pitot - 34000 MONTPELLIER CEDEX 2 Tél : 04 67 54 81 00 - Télécopie : 04 67 54 74 10 Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des Litiges Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) CCIRA de Marseille - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 06 Secrétariat du comité : Catherine PIETRI - Courriel: catherine.pietri@paca.gouv.fr Tél. : 04.84.35.45.54 Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffes du Tribunal Administratif de Montpellier (TA) 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER Tel : 04.67.54.81.00 - Fax: 04.67.54.74.10 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/05/2024**